

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2023

RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT CHEZ LES JEUNES - (N° 1771)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Encadrer les loyers à la baisse comme le propose cet article est inopportun. En effet, de nombreux propriétaires vont devoir effectuer des travaux coûteux afin d'améliorer les performances énergétiques de leurs biens pour continuer à les louer. L'encadrement des loyers à la baisse viendrait considérablement réduire leurs capacités de financement de ces travaux, pourtant nécessaires à la transition écologique et profitables aux locataires en termes d'économie d'énergie. En conséquence, l'objet de cet amendement est de supprimer cet article.